

# 23<sup>ème</sup> Rallye du Pays de FAYENCE

Coupe de France des Rallyes 2009, coef. 3

**26, 27 Septembre 2009**

## **REGLEMENT PARTICULIER**

Complète le règlement standard des rallyes FFSA

Les articles non mentionnés dans ce règlement particulier sont conformes au règlement général.

### **PROGRAMME – HORAIRES**

- Lundi 27 Juillet 2009 : Parution du règlement - Ouverture des engagements.
- Lundi 14 Septembre 2009 : clôture des engagements – Disponibilité du Road Book.
- Samedi 26 Septembre 2009 :
- \*Vérifications Administratives de 7h00 à 11h00, S.I.V.O.M de Fayence, quartier de la gare.
  - \*Vérifications Techniques de 7h30 à 11h30, place de la Brèche à Fayence, suivi de la mise en parc fermé.
  - \*11h40 - 1<sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs, au PC du rallye.
  - \*12h00 - Publication des équipages admis au départ, au PC du rallye et Parc Fermé.
  - \*13h30 - Départ de la 1<sup>ère</sup> étape, place de la Brèche.
  - \*20h08 - Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape, place de la Brèche.
  - \*23h30 - Publication des résultats partiels et ordre de départ de la 2<sup>ème</sup> étape, PC et parc fermé.
- Dimanche 27 Septembre 2009 :
- \* 9h00 - Départ de la 2<sup>ème</sup> étape, place de la Brèche.
  - \*13h11 – Arrivée finale, place de la Brèche.
  - \*15h00 - Vérifications Finale, garage de la Plaine, route de Fréjus à Fayence.
  - \*17h00 - Remise des Prix, place de la Brèche à Fayence.

### **ARTICLE 1p : ORGANISATION**

L' Association Sportive Automobile de Grasse organise du 26 au 27 Septembre 2009,

Le 23<sup>ème</sup> Rallye du Pays de Fayence, rallye National, en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA, numéro : **207** en date du : 07 juillet 2009

Visa Comité Régional du Sport Automobile P.A.C.A. numéro : **46** du 02 juillet 2009.

### **Comité d'Organisation :**

Président : Rémi TOSELLO

Membres : Frédéric ABBIO, Jean-Louis BERNAULT, Claude BOMPAR, Dominique DEROCHE, Pierre DOUSSAN, Henri FERRAZZA, Jacques LIONS, Jean-Guy MAERO, Marc MAÏANO, Philippe MEQUIN, Paul MICHEL, Michel PORRE, Frédéric TOMATIS, Claude TOUATI, Martial SCHIAVONE, Benjamin VEILLAS, David ZACCHARELLI.

## Secrétariat et Permanence du Rallye :

Du 27 Juillet au 25 Septembre 2009 :

Association Sportive Automobile de Grasse, 6 Bd. du Jeu de Ballon

De 18h00 à 20h30 au siège de l'A.S.A.

BP 24221 06131 GRASSE CEDEX

Internet : [www.asagrasse.fr](http://www.asagrasse.fr)

tél : 04 93 36 69 92

e-mail : [asagrasse06@orange.fr](mailto:asagrasse06@orange.fr)

Fax : 04 93 40 04 06

### Tableau Officiel d’Affichage :

Du 27 Juillet au 25 Septembre 2009 :

au siège de l’ASA, 6 Bd. du jeu de Ballon à Grasse.

Du 26 Septembre, 7h00 au 28 Septembre 2009, 17h00 :

au PC Course, Espace Culturel de Fayence et Parc Fermé, place de la Brèche.

### 1.1.- Officiels de l’épreuve :

<u>Collège des Commissaires Sportifs :</u>		licence n°
Président :	Daniel BLAS	1796
Membres :	Patricia DESMOTS	4514
	Tony EMMANUELLI	7717
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs :	Patricia DESMOTS	4514
Directeur de Course :	Michel BONZOM	4090
Directeurs de Course Adjoints :	Paul BOUCANIER	5616
	Pierre DOUSSAN	3634
	Michèle TURQUAY	6843
Secrétaire de la Direction de Course :	Emmanuelle DEROCHE	143280
Directeurs de Course Adjoints, délégués aux ES :	Thierry HAMONIC	31600
	Robert RICHARD	44762
	Jean-Pierre DI ROSA	27978
Organisateur Technique :	Michel PORRE	17387
Représentant Comité PACA / FFSA :	Marcel ARNAUD	8416
Chargés des Relations avec les concurrents :	Marylin DUCARTERON	6840
	Marc DUCARTERON	9003
Médecin Chef de l’épreuve :	Dr. François LAPRADE	174481
Commissaires Techniques :	André BAROLLE (responsable)	55043
	Jean-Michel AUDISIO	3344
	Jérémy BALDINI	179017
	Hervé BRASSARD	7192
	Philippe PRADO	56333
	Marc MAÏANO	37395
	Philippe MARTINEZ-MATEOS	53357
	Jean-Paul MOTTOLA ( Technique VHC)	20974
Secrétaire des Commissaires Techniques :	Cathy BAROLLE	166619
Relations avec la Presse :	Claude JULIAN	41586
Informatique, classements :	PatrickSoft	
Sécurité Radio :	AMSAR	
Cibistes :	Association Cibistes des Fantômes d’Antibes	

## **1.2.- Eligibilité :**

Le 23<sup>ème</sup> Rallye du Pays de Fayence compte pour :

La Coupe de France des Rallyes 2009, National 2<sup>ème</sup> Division, Coefficient 3.

Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur.

## **1.3.- Vérifications :**

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les Vérifications Administratives qui auront lieu au SIVOM de Fayence, quartier de la Gare le samedi 26 Septembre 2009 de 7h00 à 11h00.

Les Vérifications Techniques auront lieu place de la Brèche à Fayence, le samedi 26 Septembre 2009 de 7h30 à 11h30, suivi de la mise en parc fermé.

Les vérifications finales seront effectuées au garage de la Plaine, route de Fréjus à Fayence (04 94 76 15 22).

## **ARTICLE 2. – ASSURANCES**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## **ARTICLE 3. – CONCURRENTS et PILOTES**

### **3.1.-Demande d'engagement – inscriptions :**

**3.1.5.-** Toute personne qui désire participer au 23<sup>ème</sup> Rallye du Pays de Fayence doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment remplie, avant le lundi 14 Septembre 2009, minuit (le cachet de la Poste faisant foi).

**3.1.10.-** le nombre d'engagés est fixé à **180 voitures** maximum, à moduler en fonction du nombre d'engagés au 3<sup>ème</sup> Rallye du Pays de Fayence Historique VHC, sans dépasser pour les 2 épreuves le nombre maximum de 180 voitures.

#### **3.1.11.1.- Droits d'engagements :**

Les droits d'engagements sont fixés à :

Droits normaux : 400€

Droits minorés : 370€ pour les équipages complets licenciés à l'ASA Grasse.

Les droits d'engagements seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative proposée par les organisateurs.

**3.1.12.-** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagements ou d'un reçu délivré par l'autorité nationale du concurrent.

**3.3.1.-** Le départ du rallye sera donné de minute en minute, dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête, après le dernier concurrent VHC.

## **ARTICLE 4p.- VOITURES et EQUIPEMENTS :**

### **4.1.- Voitures autorisées :**

Sont autorisées les voitures homologuées, à la date des vérifications techniques, qui répondent aux prescriptions de l'annexe « J » du code sportif international pour les voitures du **groupe A** (y compris WRC, S1600, S2000, Kit-Car, les voitures du

**Groupe R** (R1A/R1B/R2B/R2C/R3C/R3D/R3T), les voitures du **Groupe N** et aux prescriptions de la FFSA pour les voitures des Groupes **F2000** (inclues les F2000spéciales), FRC, FA, FN, GT de série 2 roues motrices.

#### **Les voitures de Production (groupes N et FN confondus) sont réparties en 4 classes de cylindrée**

o Classe 1 : jusqu'à 1 400 cm<sup>3</sup>

o Classe 2 : au-dessus de 1 400 cm<sup>3</sup> et jusqu'à 1 600 cm<sup>3</sup>

o Classe 3 : au-dessus de 1 600 cm<sup>3</sup> et jusqu'à 2 000 cm<sup>3</sup>

o Classe 4 : au-dessus de 2 000 cm<sup>3</sup>

#### **Les voitures de Tourisme (groupes A et FA confondus) sont réparties en 9 classes de cylindrée**

o Classe 5 : jusqu'à 1 400 cm<sup>3</sup>

o Classe 5K : Kit-Car jusqu'à 1 400 cm<sup>3</sup>

o Classe 6 : au-dessus de 1 400 cm<sup>3</sup> et jusqu'à 1 600 cm<sup>3</sup>

o Classe 6K : Kit-Car, FRC, S 1600 au-dessus de 1 400 cm<sup>3</sup> et jusqu'à 1 600 cm<sup>3</sup>

o Classe 7 : au-dessus de 1 600 cm<sup>3</sup> et jusqu'à 2 000 cm<sup>3</sup>

o Classe 7K : Kit-Car au-dessus de 1 600 cm<sup>3</sup> et jusqu'à 2 000 cm<sup>3</sup>

o Classe 7S : S 2000 – non admises en régional

o Classe 8 : au-dessus de 2 000 cm<sup>3</sup>

o Classe 8W : WRC (A et FA) – non admises en régional

**Rappel :**

o Les voitures à moteur atmosphérique dont la cylindrée nominale est supérieure à 3000 cm<sup>3</sup> avec plus de 2 soupapes par cylindre, sont interdites en Rallye.

□

o Les voitures de la classe A8 portant sur la première page de leur fiche d'homologation FIA la mention THIS FORM IS NOT VALID IN GROUP A (cette fiche n'est pas valide en Groupe A) sont admises en Groupe A dans les Rallyes Nationaux et Régionaux.

□ Exemple : Mitsubishi Evo VIII MR, Evo IX, Subaru WRX STX....

□ **Les voitures de Tourisme ou de Grande production de Série du Groupe R sont réparties en 3 classes de cylindrée :**

o **Classe R1 : R1A jusqu'à 1 400 cm<sup>3</sup> et R1B plus de 1 400 cm<sup>3</sup> et jusqu'à 1 600 cm<sup>3</sup>**

o **Classe R2 : R2B plus de 1 400 cm<sup>3</sup> et jusqu'à 1 600 cm<sup>3</sup>**

**et R2C plus de 1 600 cm<sup>3</sup> et jusqu'à 2 000 cm<sup>3</sup>**

o **Classe R3 : R3C jusqu'à 2 000 cm<sup>3</sup>, R3D diesel suralimenté jusqu'à 2 000 cm<sup>3</sup>**

**et R3 T suralimenté jusqu'à 1 600 cm<sup>3</sup>**

**Nota : les classes R1, R2 et R3 appartiennent au Groupe R pour lequel sont attribués les points, et les éventuelles primes dans les mêmes conditions que celles prévues pour les autres groupes et classes.**

□ **Les voitures du groupe GT de série sont réparties en 2 classes de cylindrée**

o Classe 9 : jusqu'à 2 000 cm<sup>3</sup>

o Classe 10 : au-dessus de 2 000 cm<sup>3</sup>.

□ **Les voitures du groupe F 2000 sont réparties en 4 classes de cylindrée**

o Classe 11 : jusqu'à 1 150 cm<sup>3</sup>

o Classe 12 : au-dessus de 1 150 cm<sup>3</sup> et jusqu'à 1 400 cm<sup>3</sup>

o Classe 13 : au-dessus de 1 400 cm<sup>3</sup> et jusqu'à 1 600 cm<sup>3</sup>

o Classe 14 : au-dessus de 1 600 cm<sup>3</sup> et jusqu'à 2 000 cm<sup>3</sup>

L'adjonction d'un carénage de protection inférieure et de bavettes transversales (dans les conditions de l'article 252.7.7 de l'Annexe J au Code Sportif International) est autorisée dans tous les rallyes.

**4.3.- Assistance :** Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance ne peut se faire que dans les parcs ou zones prévues à cet effet, et indiqués sur le livre de route. En dehors de ces parcs ou zones d'assistance, toute réparation et ravitaillement ne pourront se faire que par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage.

**ARTICLE 5p. : PUBLICITE :**

La publicité obligatoire sur les numéros de compétition, sera communiqué par un additif au présent règlement.

Les publicités facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement.

**ARTICLE 6p. : SITES et INFRASTRUCTURES :****6.1.- Description :**

Le 23<sup>ème</sup> Rallye du Pays de Fayence, représente un parcours de 345,75 km. Il est divisé en 2 étapes et 4 sections, et comporte 6 Epreuves Spéciales d'une longueur totale de 87,00 km, les épreuves spéciales sont :

E.S. 1	Mons – Valferriere (montée)	9,15 km
E.S. 2	Comps – Trigance 1	12,00 km
E.S. 3	Brenon – Chateauxvieux 1	10,20 km
E.S. 4	Comps – Trigance 2	12,00 km
E.S. 5	Brenon – Chateauxvieux 2	10,20 km
E.S. 6	Valferriere – Mons (descente)	9,45 km
E.S. 7	St Cézaire – Mons 1	9,00 km
E.S. 8	Claviers	6,70 km
E.S. 9	St Cézaire – Mons 2	9,00 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe itinéraire.

## 6.2.- RECONNAISSANCES :

**6.2.6. :** La durée des reconnaissances est limitée à **3 jours**, avec **3 passages maximum**.

Les reconnaissances sont autorisées exclusivement les :

<b>Samedi 19 Septembre 2009</b>	<b>De 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00</b>
<b>Dimanche 20 Septembre 2009</b>	<b>De 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00</b>
<b>Vendredi 25 Septembre 2009</b>	<b>De 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00</b>

**Voitures :** les voitures seront strictement de série, sans aucune modification, à l'exception d'un lecteur de carte et d'un tripmaster ou équivalent. Toutes les autres modifications internes ou externes sont formellement interdites et seront considérées comme des infractions à la réglementation des reconnaissances donnant lieu à l'application des sanctions prévues.

Sanctions conformes au règlement standard F.F.S.A. Tous les autres articles sont conformes au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 7p. : DEROULEMENT du RALLYE :

**7.1.- Départ :** Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### **7.2.- Dispositions générales relatives aux contrôles :**

Les signes distinctifs des commissaires de route sont :

- Commissaires de route	chasuble jaune fluo
- Commissaires Chef de Poste	chasuble jaune fluo
- Directeur de Course ES	chasuble bleue
- Relations Concurrents	chasuble rouge
- Commissaires Techniques	chasuble orange fluo

## ARTICLE 8p. : PENALITES – RECLAMATIONS – APPELS :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 9p. : CLASSEMENTS :

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 10p. : PRIX – COUPES :

<b>Classement Général :</b>	1 <sup>er</sup>	400€
	2 <sup>ème</sup>	200€
	3 <sup>ème</sup>	100€

**Classement par Classes :**

<b>Partants</b>	<b>de 1 à 3</b>	<b>de 4 à 5</b>	<b>de 6 à 10</b>	<b>à partir de 11</b>
1 <sup>er</sup>	200€	400€	400€	400€
2 <sup>ème</sup>			200€	200€
3 <sup>ème</sup>				100€

### **2- Coupes :**

Une coupe minimum sera remise à chaque équipage classé.

Des coupes récompenseront les commissaires des différentes ASA ayant officiés pendant l'épreuve.

La remise des prix se déroulera le dimanche 27 septembre 2009 à 17h00, place de la Brèche à Fayence.

## Palmarès du Rallye

### Régional :

1985	BARBAGIANI – VALENTINO	TALBOT LOTUS
1986	SELMI – GILLOT	RENAULT 5 TURBO
1987	BARBAGIANI – TIBERI	TALBOT LOTUS
1988	non organisé	
1989	SELMI – FODOR	RENAULT 5 TURBO Tour de Corse
1990	VIANO – GOMEZ	TALBOT SAMBA RALLYE
1991	GAMBRO – VECCHI	SIMCA 1000 PROTO
1992	CHARRETON – HERMOUX	RENAULT 11 TURBO
1993	GIORDANENGO – GIORDANENGO	OPEL ASCONA 400
1994	BALLET – FAUCHILLE	PEUGEOT 205 GTI
1995	DESIDELLI – CASCIANI	VW GOLF GTI
1996	FOTIA – STOLZ	BMW M 3
1997	BALLET – BROUSSE	PEUGEOT 205 MAXI
1998	VIANO – GOMEZ	PEUGEOT 205 MAXI
1999	non organisé	
2000	MELOT – MAGNIN	RENAULT 11 TURBO
2001	VIANO – DESCAMPS	PEUGEOT 205 MAXI
2002	ESTIENNE – CHAIX	PORSCHE 911 SC
2003	FANGUIAIRE – ZIMMER	RENAULT MEGANE MAXI
2004	FANGUIAIRE – ZIMMER	RENAULT MEGANE MAXI
2005	FANGUIAIRE – ZIMMER	CITROËN XZARA KIT-CAR
2006	SERET – SERET	RENAULT MEGANE MAXI

### National :

2007	BOETTI – MONNIER	PEUGEOT 306 MAXI
2008	DE MEYER – FOUILLAT	PEUGEOT 206 WRC

# 3<sup>ème</sup> Rallye du Pays de FAYENCE

## Historique VHC

26, 27 Septembre 2009

Dans le cadre du 23<sup>ème</sup> Rallye du Pays de Fayence est organisé un rallye historique de compétition.

### PROGRAMME DU RALLYE :

*Voir Rallye support moderne*

### ADRESSES :

*Voir Rallye support moderne*

### ARTICLE 1 – ORGANISATION

*L' Association Sportive Automobile de Grasse, organise les 26, 27 septembre 2009, en qualité d'organisateur administratif le :*  
3<sup>ème</sup> Rallye du Pays de FAYENCE Historique de Compétition

*Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organisation n° ..... en date du*

### ORGANISATEUR TECHNIQUE

*Idem Rallye support moderne*

### COMITE D'ORGANISATION

*Idem Rallye support moderne*

#### 1.1 – OFFICIELS

*Idem Rallye support moderne*

*Commissaire Technique Responsable VHC : Jean-Paul MOTTOLA licence n° : 20974*

#### 1.2 – ELIGIBILITE

*le 3<sup>ème</sup> Rallye du Pays de FAYENCE Historique de Compétition compte pour :*

*Le challenge des Véhicules Historiques du Comité Régional du Sport Automobile P.A.C.A*

### ARTICLE 1.3 – VERIFICATIONS

*Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu au SIVOM de Fayence, quartier de la Gare,*

*le samedi 26 Septembre 2009 de 7h00 à 11h00.*

*Les vérifications techniques auront lieu place de la Brèche à Fayence, le samedi 26 Septembre 2009 de 7h30 à 11h30, suivi de la mise en Parc Fermé.*

*Contrôle final : Idem Rallye support moderne.*

### ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS – ENGAGEMENTS

*3.1 – idem au règlement du 23<sup>ème</sup> Rallye du Pays de Fayence, sauf :*

- *Le nombre d'engagés est fixé à 30 voitures*
- *Si, à la clôture des engagements, le nombre d'inscription est inférieur à 10 l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.*

### ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ADMISSION DES VOITURES

*4.1 – Voitures autorisées :*

*Les voitures à définition routière, de l'annexe K en vigueur, homologuées F.I.A. / F.F.S.A. pour les périodes E, F, G1, G2, H1,*

*Les catégories sont les suivantes : - Tourisme de série (T)*

- *Tourisme de Compétition (CT)*
- *Grand Tourisme (GT)*
- *Grand Tourisme de Compétition (GTS)*
- *Grand Tourisme Prototype (GTP)*
- *Tourisme Spéciale Groupe 5 (HST)*
- *Course biplace immatriculée (TSRC)*

*Les voitures de périodes H2 et I possédant un PTH, sont autorisées, mais doivent obligatoirement faire l'objet d'un classement spécifique et séparé du classement des autres périodes.*

*Les voitures homologuées Groupe 5 et 6, GTP, Sport Prototype et biplace course de la période H2 et I ne sont pas autorisées.*

*Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives le PTH de la voiture visée par la FFSA.*

*Le Passeport Technique est obligatoire pour les licenciés FFSA.*

#### **4.2 – Classification des voitures**

*les voitures sont réparties en 5 catégories : 1 – 1S – 2 – 2S – 3, et réparties en classes, conformément au tableau contenu dans le supplément France AUTO édition 2008 « règles spécifiques rallyes VHC ».*

#### **4.3 – PNEUMATIQUES**

*Conformes aux dispositions prévues dans l'Annexe K en cours de validité.*

#### **ARTICLE 5 : PUBLICITE**

*La publicité obligatoire sur les numéros de compétition, sera communiquée par un additif au présent règlement.*

*Les publicités facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement.*

*Publicité individuelle : 3 rectangles de 50 x 14 cm tel que prévue par l'Annexe K en cours de validité.*

#### **ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE**

##### **7.1 – DEPART**

*Le départ des voitures sera donné pour la 1<sup>ère</sup> étape à 13h30, le samedi 26 septembre 2009,*

*avant le rallye moderne, dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.*

*7.2 – Tout concurrent exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :*

*- Avoir signifié au Chargé des Relations avec les concurrents sa décision de réintégrer le rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédant le départ de l'étape suivante.*

*- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques*

*30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.*

*Pour l'étape ou la sanction d'exclusion a été prononcée, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté un temps forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises.*

*De plus les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées :*

*- pénalité de DIX heures*

*- pénalité de CINQ minutes par épreuves spéciale non parcourue dans son intégralité.*

*Les concurrents réintégrant le rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs de l'épreuve selon l'article 3.3 du Règlement Standard des rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.*

*En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.*

#### **ARTICLE 9 : CLASSEMENTS**

*1) - il sera établi un classement scratch et un classement par catégorie pour les catégories 1, 1S, 2, 2S.*

*2) il sera établi un classement scratch séparé pour la catégorie 3.*

#### **ARTICLE 10 : PRIX et COUPES**

*Il n'y aura pas de dotation en prix.*

*Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminé l'épreuve.*

### **Palmarès du Rallye**

2007	GARINO Christian - TASSAN Christophe	PORSCHE 911 SCG
2008	GARINO Christian - BERNABE Myriam	PORSCHE 911 SCG